



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 1/2019 RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX
2018 ET AU RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de Monsieur Jacques MORANDI, président, Madame Sylvie MORET, rapporteur, et Messieurs Raphaël MOGNETTI, Tobias MEYER, Christian HEYE, Jonathan ZOSSO, membres ainsi que Monsieur François MOLLIEUX, membre suppléant, s'est réunie le mercredi 29 mai dernier afin d'étudier le préavis municipal n 1/2019. Messieurs Laurent BESSO, membre et Alain BETTEMS membre suppléant étaient excusés.

Monsieur Andreas MEYER, Syndic et Monsieur Marc MORANDI, Municipal, Madame Sylvie FAVRE, Boursière, étaient présents pour nous présenter ce préavis et répondre aux questions des membres de la Commission. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Durant cette journée, nous avons examiné la gestion et les comptes de fonctionnement de l'année écoulée en détail. L'ensemble des livres de comptes et des pièces comptables étaient à notre disposition. Nous remercions Mme Favre pour son excellent travail.

2 FINANCES

21 Impôts

Le compte 210.3191.00 « Impôts payés à d'autres communes et au canton » présente un solde au débit de CHF 55'471.20. Ce montant correspond à des reliquats de 2015-2016 concernant des activités dirigeantes, c'est-à-dire à des habitants ayant le siège de leur entreprise établi dans une autre commune. Il se peut qu'il y ait encore quelques reliquats à venir les prochaines années.

Le compte 210.3301.00 « Défalcatons s/impôts » présente un montant de CHF 80'706.03 pour pertes sur contribuables après toutes les procédures effectuées pour obtenir le remboursement. Ce montant concerne principalement 2 contribuables et plusieurs exercices, notamment 2014 et 2015. Cette perte est partiellement compensée par le compte 210.4809.00 « Prélèvement s/fonds de réserve pour pertes s/débiteurs et défalcaton » d'un montant de CHF 65'000.00. Dès lors, après déduction de la précédente somme, il apparaît encore un solde de CHF 135'000.00 sur le compte des financements spéciaux et fond de réserve n° 9282.009.00 « Fonds de réserve pour pertes s/débiteurs et défalcatons ».

22 Service financier

Le montant de CHF 206'775.-- prélevé sur le compte 220.4809.00 « Fond de réserve pour fluctuation péréquation » représente le solde de la facture de l'exercice 2017. Ce qui fait que le montant porté au budget 2018 est pratiquement identique par rapport à la charge réelle 2018 une fois déduit, le solde 2017. Ces charges ne peuvent pas être maîtrisées.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

35 Bâtiments – patrimoine administratif

Le compte 353.3312.00 « Amortissement étude ancien collège, selon préavis » présente un montant de CHF 159'045.50. Il s'agit d'un amortissement comptable demandé par la fiduciaire et non d'un amortissement bancaire. La contrepartie de cet amortissement aurait dû être passée au débit du compte 9282.002.00 « Fonds de réserve pour investissements futurs ».

Le compte 355.3011.00 « Conciergerie » présente une augmentation des frais de conciergerie dû à l'engagement d'une entreprise professionnelle de conciergerie.

Le compte 355.3141.00 « Entretien du bâtiment » pour le Rionzier était budgétisé à CHF 25'000.00. L'entretien de ce bâtiment a coûté CHF 50'525.60. La moitié de cette somme concerne la réparation des fissures dans les combles du bâtiment. Suite à une expertise demandée, il semblerait probable qu'il s'agisse d'un vice de construction. Le délai de garantie pour défauts cachés étant de 5 ans, rien ne peut être engagé. Ce point est à garder sous surveillance.

Un grand merci à la concierge du Refuge qui contrôle après chaque location l'état des lieux, afin d'offrir un endroit bien entretenu.

4 TRAVAUX

45 Ordures ménagères et déchets

Le compte 450.3154.00 « Entretien et maintenance Moloks » présente un montant plus élevé que celui budgétisé dû à de nombreuses réparations des Moloks. Ne serait-on pas en droit de penser que la conception de ce système est un peu légère pour du mobilier urbain ?

Ces appareils font face à quelques incivilités, mais surtout à une mauvaise utilisation en partie due à un manque de signalétiques. Ainsi, la Commission demande à la Municipalité de faire le nécessaire pour installer des plaques signalétiques sur les Moloks afin que l'utilisation de ce système soit plus aisée et de veiller à la propreté des couvercles, aujourd'hui recouverts de divers scotchs et modes d'emploi papier illisibles.

COMMENTAIRES GENERAUX

Après lecture du rapport de l'organe de révision des compte de l'exercice 2018 de la fiduciaire Lambelet, la Commission constate dans le tableau de la liste des ententes et associations communales en dernière page, que 2 associations (l'AEMA et l'ASSAGIE) ne présentent aucun réviseur. A quoi cela est-il dû ?

Le résultant de l'exercice 2018 présente une absence de provision pour investissement et autres réserves ainsi qu'un déficit d'environ CHF 27'000.--. C'est encore une fois, un signal donné qui marque un contexte économique délicat, mais encore maîtrisable. Il faut toutefois rester attentifs et prudents dans nos décisions.

Une provision aurait pu être faite, mais, sur conseil de la fiduciaire, un amortissement comptable de CHF 159'045.50 a été fait sur les fonds propres engagés dans la rénovation de l'ancien collège. En définitive, cela revient au même que ces fonds propres soient partiellement amortis ou qu'une réserve ait été créée.

Dans l'exercice 2018, une dissolution partielle des provisions a dû être faite d'un montant total de CHF 635'775.00 affecté comme suit :

- 9282.002.00	Fonds de réserve pour investissement futurs dont				
	351.3312.01 Amortissement du bouteiller à	CHF	39'000.00		
	440.3312.00 Terrain de sport, amortissement				
	partiel sur 10 ans (2018-2028)	CHF	<u>25'000.00</u>	CHF	64'000.00
	Les 2 préavis ci-dessus ont été acceptés après le budget, donc aucune compte d'amortissement n'avait pu être prévu				
- 9282.009.00	Fonds de réserve pour pertes s/débiteurs et défalcatons				
	210.4809.00 Pour la défalcation impôts			CHF	65'000.00
- 9282.210.00	Fonds de réserve pour fluctuations péréquation				
	720.4809.00 Pour la prévoyance sociale	CHF	300'000.00		
	Fonds de réserve pour fluctuations péréquation				
	220.4809.00 Pour la péréquation	CHF	<u>206'775.00</u>	CHF	<u>506'775.00</u>
TOTAL					CHF 635'775.00

La Commission réitère sa demande auprès de la Municipalité, d'établir un plan d'investissement pour les rénovations lourdes des bâtiments, des routes et des canalisations. Nous la remercions d'établir ce plan en complément du budget 2020. Ce document sera à mettre à jour annuellement et sera un excellent outil de travail pour la Municipalité.

Enfin, nous remercions la Municipalité pour le soin apporté à la gestion de notre Commune.

Au vu de ce qui précède, après lecture du rapport de vérification des comptes de la fiduciaire Lambelet SA qui a contrôlé les comptes communaux le 2 mai 2019, et après discussion et délibération, les membres présents de la Commission de Gestion et des Finances proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy :

- d'approuver et d'accepter les comptes communaux 2018 ;
- d'approuver et d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité ;
- d'approuver et d'accepter le rapport de vérification des comptes 2018 de la Fiduciaire Lambelet ;
- de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la Commission de Gestion et des Finances pour les comptes communaux de l'année 2018.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président



Les membres



Les suppléants

